



Arrêté 2026-04

COMMUNE DE TROISVILLES

**ARRÊTÉ**

**DE RESTRICTION DE CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX**

Nous Jérémy RICHARD, Maire de la Commune de TROISVILLES,  
Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 du code Général des Collectivités territoriales,  
Considérant les **travaux d'aménagement de terrain pour pose d'un poste préfabriqué ENEDIS** par la Société MATHON Gilles, 17 Rue Angèle Richard, 62217 BEAURAINS, à compter du 25 février 2026 et pour une durée de 20 jours,  
Considérant qu'il y a lieu afin d'éviter tout accident, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur plusieurs voies communales et départementales,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation sera limitée à 30 km/heure pour tous véhicules sur la voie suivante :

- **A l'angle de la Rue du Villers et de la Rue d'Audencourt**  
à compter du 25 février 2026 et pendant la durée des travaux.

**Article 2** – Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit.

**Article 3** - La signalisation sera mise en place par les services concernés et sous leur responsabilité avec une circulation alternée. En cas de manquement, le chantier sera immédiatement arrêté.

**Article 4** - Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

**Article 5** - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 23 février 2026.

Le Maire,  
Jérémy RICHARD.

